

Accord IKV SDH-PH

Dernière mise à jour : 22-10-2017

Dans le cadre et en complément de la négociation annuelle obligatoire NAO 2017, nous avons négocié et signé un accord concernant l'IKV (Indemnité Kilométrique Vélo).

Ce nouveau dispositif complète les mesures mises en place unilatéralement par la Direction dans le cadre du PDE (Plan de Déplacement de l'Entreprise) C'est un plus pour le personnel utilisant le vélo pour ses déplacements Domicile - Travail.

L'objectif étant, bien évidemment, d'encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

En savoir plus sur l'IKV .
Consultez l'accord IKV SDH-PH .